

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 5 novembre 2018 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33      Présents : 30      Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 30 octobre 2018 s'est réuni le lundi 5 novembre 2018 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CALZAVARA Martine, DE LAMARLIERE Sylvie, DUBOURG Jean-Luc, CARBONNET Serge, JACQUET Josette, Galdin Nicole , BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, MARCHAND Jean-Pierre, ANGELY Lydie, CORREGES Jacqueline, CAMPS Brigitte, HOSPITAL Michel, BROUILLON Hervé, DALLA SANTA Jean-Christophe, MAURIN Patrick, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, BORDERIE Sophie, CILLIERES Charles, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, BRETAGNE Karine, MANIER Bernard Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : VERDIER Alain, COUZINEAU Patrick, SPECOGNA Marilyn

Pouvoirs : de COUZINEAU Patrick à LABARDIN Philippe, de SPECOGNA Marilyn à MUNOZ Yolande,

-----  
**H.04**

**Régularisation d'une subvention complémentaire au CCAS**

Au titre de l'Action sociale, la ville de Marmande mène une politique volontariste en direction des séniors. Le centre communal d'action sociale est un acteur clé et pilote la politique de lutte contre l'exclusion des séniors.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer au Centre Communal d'Action Sociale de Marmande, une subvention complémentaire au titre de l'année 2018 de 20 000€.

**Le Conseil Municipal  
après en avoir délibéré**

**Décide** d'attribuer une subvention complémentaire au Centre Communal d'Action Sociale d'un montant de 20 000 €

**Dit** que les crédits sont inscrits à la décision modificative n°1 de 2018.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32  
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, le jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Marmande le 6 novembre 2018

Le Maire de Marmande  
Daniel BENQUET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 08.11.2018  
et de sa transmission au contrôle de légalité le 09.11.2018

Le Maire de Marmande  
Daniel BENQUET

